

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le dix-huit janvier à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le onze janvier deux mille dix-huit, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Michel REGNIER, Pascale MILLOT HAUK, Catherine STARON, Elyane CLOP, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Thierry DEKOCK, Elisabeth CHENAU, Pascale BONNIER, Françoise ROUBIN, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Pascale LECONTE, Christophe PINEL, Véronique PROT et Ernest FRANCO</p> <p>Absents : Jean Jacques RUER, Dominique REGNIER, Jean Pierre COMBLET, et Bénédicte JOUVE.</p> <p>Pouvoirs : Jean Jacques RUER (pouvoir donné à Serge FAGES), Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Véronique PROT), et Bénédicte JOUVE (pouvoir donné à Ernest FRANCO).</p> <p>Secrétaire de séance : Véronique PROT</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-004
SEANCE DU 18 JANVIER 2018**

**OBJET : Autorisation de signature – convention de mise à disposition du service
communautaire chargé de l’instruction des dossiers relevant de l’application du droit des sols
entre la CCVG et la commune de Vourles**

Vu le CGCT et notamment son article L5211-4-2

Vu le code de l’urbanisme et notamment ses articles L422-1 à L422-8 ainsi que les articles R423-15 au R423-48

La commune de Vourles a décidé de confier aux services de la communauté de communes de la Vallée du Garon l’instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l’occupation ou l’utilisation du sol à savoir

- Permis de construire PC,
- Permis de démolir PD
- Permis d’aménager PA
- Certificats d’urbanisme CU B

Et ponctuellement

- Déclaration préalable DP
- Certificats d’urbanisme CU A

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de la CCVG pour l’instruction des demandes à compter du 01/01/2018.

Cette assistance technique mise à disposition sous forme d’un temps agent dédié est complété par la mise à disposition d’un outil informatique mutualisé d’instruction des autorisations du droit des sols.

Le conseil municipal,

Monsieur Serge FAGES, Maire entendu

A l’unanimité des membres présents et représentés AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

<p>Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>	 <p>Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre Pour copie conforme,</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>	 <p>Accusé de réception en préfecture 069-216902684-20180118-2018-004-DE Date de réception préfecture : 24/01/2018</p>
--	---	---